



## CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.  
GENERALE

UNEP/CBD/ICCP/3/5/Add.1  
2 avril 2002

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

---

### COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LE PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Troisième réunion

La Haye, 22-26 avril 2002

Point 4.1.3 de l'ordre du jour provisoire\*

#### PARTAGE DE L'INFORMATION

##### *Rapport d'étape sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la phase pilote du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques*

*Addendum*

#### SOMMAIRE DE L'EXAMEN INDÉPENDANT DE LA PHASE PILOTE DU CENTRE D'ÉCHANGE POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

*Note du Secrétaire exécutif*

#### I. INTRODUCTION

1. A sa première réunion, tenue à Montpellier du 11 au 15 décembre 2000, le Comité intergouvernemental pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CIPC) avait chargé le Secrétaire exécutif de commander un examen indépendant et transparent de la phase pilote du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, en exploitant le feedback reçu des pays participants et en utilisant les indicateurs destinés à mesurer le degré de réalisation des objectifs de la phase pilote.

2. Suite à la recommandation 2/8 du CIPC, demandant que cet examen indépendant soit entrepris avant la sixième réunion de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/ICCP/2/15), le Secrétaire exécutif a engagé un consultant pour procéder à cet examen indépendant de la phase pilote.

---

\* UNEP/CBD/ICCP/3/1.

/...

3. Le Bureau du CIPC a étudié la question de l'examen indépendant lors de sa réunion de Yaoundé, tenue du 18 au 19 février 2002 et a déclaré que le principal objectif de l'examen indépendant était d'identifier les forces et les faiblesses de la mise en œuvre de la phase pilote du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, en tenant compte de ce qui a été indiqué dans les recommandations pertinentes du CIPC relatives aux objectifs de la phase pilote et ses orientations de suivi et d'évaluation, afin d'aider la troisième réunion du CIPC à produire des recommandations qui permettraient l'élaboration d'un Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques entièrement fonctionnel à la date de l'entrée en vigueur du Protocole.

4. Le Bureau a également demandé au Secrétaire exécutif de mettre à la disposition des Gouvernements les produits ci-dessous en rapport avec l'examen indépendant de la phase pilote du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques:

(a) Le rapport complet de l'examen indépendant dressé par le consultant engagé par le Secrétaire exécutif;

(b) Un résumé, préparé par le Secrétariat, du rapport de l'examen indépendant; et

(c) Une note qui sera rédigée par le Bureau du CIPC dans laquelle il mettra en relief les recommandations pour le développement avancé du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.

5. La présente note est le deuxième des trois produits mentionnés plus haut, en l'occurrence un résumé rédigé par le Secrétariat, alors que le texte intégral du rapport de l'examen indépendant est disponible sous forme de document d'information (UNEP/CBD/ICCP/3/INF/10). En ce qui concerne le troisième produit, le Bureau du CIPC, conformément au mandat que lui a accordé le CIPC consistant à fournir une prestation de supervision de la gestion de la mise en œuvre et du développement de la phase pilote du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, préparera une note que le CIPC aura à examiner lors de sa troisième réunion, mettant en relief les recommandations pour un développement avancé du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques en s'appuyant sur les forces et les faiblesses identifiées dans le rapport du consultant lors de la conduite de son examen indépendant. Pour formuler ces recommandations, le Bureau demandera un conseil technique au groupe de liaison des experts techniques qui ont été associés à la formulation des recommandations techniques relatives à l'élaboration et la mise en œuvre de la phase pilote. Les recommandations du Bureau seront circulées dans le document sous la cote UNEP/CBD/ICCP/3/5/Add.2.

## II. RESUME DES CONCLUSIONS DE L'EXAMEN INDÉPENDANT

6. L'examen indépendant conclut que la phase pilote du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques a été réalisée avec succès dans une large mesure. Le rapport note également que, sur la phase pilote apporte une solution technologique pour satisfaire les besoins et attentes de la plupart des pays, les besoins en capacités des pays participants doivent être pris en charge pour garantir la pleine participation à l'élaboration et la mise en œuvre de la phase pilote.

7. L'examen indépendant révèle qu'Internet constitue une solution de choix pour la mise en œuvre de la phase pilote du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, à condition que les pays en développement et les pays à économies en transition reçoivent des ressources financières adéquates et une assistance technique effective pour leur permettre une connectivité complète à Internet.

Le rapport note que le site internet de la phase pilote<sup>1</sup> est agréable, bien conçu et fonctionnel, et que la technologie choisie pour créer ce site est de nature à garantir un Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques à la fois utile et fonctionnel.

8. Le rapport de l'examen indépendant souligne que le contenu thématique du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques revêt une importance fondamentale ; il signale également que la phase pilote a été conçue pour inclure la plupart des types d'information requis pour former le contenu du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (ex. : aider les Parties à mettre en œuvre le Protocole, en fournissant, par exemple, les décisions nationales disponibles traitant des organismes vivants modifiés destinés à être utilisés pour l'alimentation humaine et animale ou pour être transformés), mais il demeure que l'éventail des pays qui fournissent des informations pour inclusion dans la phase pilote est inégal. Le rapport de cet examen indépendant note, par ailleurs, que la phase pilote n'a pas mis un accent suffisamment fort sur l'inclusion d'informations non obligatoires (ex. : pour faciliter l'échange d'informations et de données scientifiques, techniques, environnementales et juridiques et d'expériences sur les organismes vivants modifiés).

9. Le rapport réitère la nécessité de traiter, dans une perspective à long terme et d'une manière durable, les besoins capacitaires des pays en développement et des pays à économies en transition. Le besoin le plus fondamental, et qui n'est pas encore pris en charge, est celui de l'accès aux financements et aux opportunités de formation. L'examen indépendant recommande, à ce sujet, que les programmes destinés à traiter ces besoins, soient bien conçus et axés sur les besoins particuliers des pays et des délégués, et devraient reposer sur une approche pédagogique et didactique.

-----

---

<sup>1</sup>/ <http://bch.biodiv.org>